

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 536

12 mars 2009

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l. | 25705 | Katria Partners S.A. | 25716 |
| aaiiaa.com S. à r.l. | 25723 | Kiwi Spirit S.à r.l. | 25685 |
| Abraham S.A. | 25721 | Lastra Investments S.à r.l. | 25720 |
| Acept S.A. | 25686 | Locadin S.à r.l. | 25708 |
| Adastra S.A. | 25695 | LogoMotif S.A. | 25709 |
| Airedale Holdings S.à r.l. | 25726 | LS-Finance SA | 25724 |
| Akwarel Investments S.A. | 25689 | LuxQuiet Investments S.A. | 25696 |
| Allig S.A. | 25722 | LUXREAL Invest S.A. | 25710 |
| Audit Value International S.A. | 25685 | Mustique Capital London Partners SA ... | 25701 |
| Australian China Clays (Europe) S.à r.l. ... | 25708 | NABPP S.à r.l. | 25702 |
| Bamford Investments S.à r.l. | 25725 | New Drinktex | 25707 |
| Canal Communications S.A. | 25722 | New Drinktex | 25707 |
| C.B. Clean Lux S.à r.l. | 25708 | Orca S.à r.l. | 25703 |
| Cidron Services S. à r.l. | 25686 | Parnuk S.A.H. | 25726 |
| CMP I S.à r.l. | 25728 | PurEnergy S.A. | 25704 |
| Continental Investments and Management S.A. | 25696 | Riverside European Combi Participations S.à r.l. | 25703 |
| Daedalus S.A. | 25723 | Roxyard S. à r.l. | 25686 |
| Detimarketing Luxembourg S.A. | 25706 | Royston Properties S. à r.l. | 25726 |
| D.V. Invest S.A. | 25705 | San Patrizio Immobiliare S.à r.l. | 25708 |
| ECR-Europe Conseils Réalisations S.A. ... | 25723 | Single Track S.à r.l. | 25718 |
| Elvim Lux S.A. | 25701 | Synthèses Appliquées S.à r.l. | 25682 |
| Fed Shipping S.A. | 25705 | Synthèses Appliquées S.à r.l. | 25706 |
| GCL Holdings LP S.à r.l. | 25704 | Tarleton Real Estate S. à r. l. | 25702 |
| Gorgone S.A. | 25709 | TRANSPORTS WOLFF Laurent SARL ... | 25718 |
| Greenhouse Berlin I S.à r.l. | 25707 | Unitec S.A. | 25695 |
| Industrial Development & Exchange Group Luxembourg S.A. | 25720 | Wind Acquisition Finance S.A. | 25694 |
| Industrie + Technik Luxembourg S.A. | 25694 | WP III Investments S.à r.l. | 25684 |
| Industry Service & Logistic AG | 25709 | WP International II S.à r.l. | 25684 |
| Industry Service & Logistic AG | 25709 | WP IX LuxCo II S.à r.l. | 25683 |
| Insurance, Consulting, Investment Group Luxembourg | 25706 | WP IX LuxCo I S.à r.l. | 25682 |
| Intaris | 25700 | WP XII Investments S.à r.l. | 25683 |
| Jardipal S.A. | 25721 | WP X LuxCo S.à r.l. | 25682 |
| | | Yams S.à r.l. | 25728 |

WP X LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.786.824,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.418.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la société en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A au lieu de gérant de classe B, pour une durée indéterminée;
- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP X Luxco S.a R.L.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009025407/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

WP IX LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.528.700,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.184.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A au lieu de gérant de classe B, pour une durée indéterminée;
- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP IX Luxco I S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009025409/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Synthèses Appliquées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.316.

Le Bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 05/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026078/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00092. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

WP IX LuxCo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.914.650,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.185.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A au lieu de gérant classe B, pour une durée indéterminée;
- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP IX Luxco II S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009025410/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04667. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

WP XII Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 117.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.798.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la société en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A au lieu de gérant de classe B, pour une durée indéterminée;
- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP XII Investments S.à r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 Luxembourg

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009025411/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

WP International II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.731.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant A au lieu de gérant B, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP International II S.a r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009025412/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04673. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

WP III Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 67.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.279.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 30 janvier 2009 que:

- Madame Ute Bräuer, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée gérant de classe A au lieu de gérant de classe B, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Luca Gallinelli, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommé gérant de classe B, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WP III Investments S.a r.l.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2009025416/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04682. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Audit Value International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Jean-Pierre Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 94.260.

—
Resolution by the board of directors of the company, taken at a meeting in Luxembourg on 1st January 2009

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg to 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by a director and one other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Signed as above.

Résolution du conseil d'administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 1^{er} janvier 2009

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 7, Avenue Jean-Pierre Pescatore, L-2324 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par un administrateur et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Pour signataires.

Référence de publication: 2009025904/1369/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00047. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Kiwi Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.394,67.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.854.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Nicolas GARCIA, employé privé, demeurant à F-75009 Paris, 46, rue Richter, ici représenté par Madame Gabriele SCHNEIDER, en vertu d'une procuration sous-seing privée, donnée à Paris (France), le 10 décembre 2008.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter:

Qu'il est le seul et unique associé de la Société à responsabilité limitée "KIWI SPIRIT S. à r. l.", constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange en date du 28 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 274 du 11 avril 2000.

Que le capital social est fixé à EUR 12.394,67 (douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros et soixante-sept cents), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit cents (EUR 24,78) chacune, entièrement libérées.

Que le comparant est l'associé unique et bénéficiaire économique finale de l'opération, a décidé par les présentes de dissoudre et de liquider la Société avec effet immédiat.

Le comparant déclare qu'il a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'il connaît parfaitement la situation financière de la Société.

Le comparant en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge solidairement tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et imputé

ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Décharge est donnée à aux gérants de la société KIWI SPIRIT S.A.R.L. pour l'exécution de leur mandat.

Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Schneider et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 6 février 2009, LAC/2009/4761. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009025468/5770/42.

(090027715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Accept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 66.332.

Auszug der Beschlüsse der Aktionäre aus der Generalversammlung vom 5. Mai 2008

Am Montag, den 5. Mai 2008 um 11.00 Uhr, haben die Aktionäre der ACEPT S.A. mit Sitz in Munsbach folgende Beschlüsse getroffen:

Der Rücktritt vom Verwaltungsrat von Herrn Rolf GANZ wird angenommen

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

- Herr Axel GANZ, Kaufmann, geboren am 17. November 1955 in Bad Kreuznach, wohnhaft in D-54347 Neumagen-Dhron, Im Hof 5

Und dies für vier Jahre d.h bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012.

Dementsprechend besteht der Verwaltungsrat der Gesellschaft bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2012 aus folgenden Mitgliedern:

- Frau Eva GANZ, wohnhaft in D-54347 Neumagen-Dhron (Delegierte des Verwaltungsrates)

- Herr Gerhard JAGER, wohnhaft in D-66773 Schwalbach-Elm

- Herr Axel GANZ, Kaufmann, wohnhaft in D-54347 Neumagen-Dhron

Munsbach, den 5. Mai 2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009025469/503/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

**Cidron Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Roxyard S. à r.l.).**

Capital social: EUR 1.700.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.595.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the eight day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Cidron Services S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 137.595, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 12 March 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1071 of 30 April 2008 (the "Company"). The articles of association of the Company have last been amended by a deed enacted on 14 March 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1105 of 6 May 2008.

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Cidron Services Limited, a private company incorporated under the Companies (Jersey) Law 1991 on the 30th of November 2007, with registered office at 26, Esplanade, St Helier JE3 3QA, Jersey Channel Islands, represented by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg, duly authorised to act on behalf of Cidron Services Limited by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Cidron Services Limited declared and requested the notary to act that:

I. - As it appears the 34,000 (thirty-four thousand) shares with a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. - Cidron Services Limited waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. Cidron Services Limited resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III. - The Company, Cidron Services S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 137.595, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on 12 March 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1071 of 30 April 2008. The articles of association of the Company have last been amended by a deed enacted on 14 March 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" number 1105 of 6 May 2008.

IV. - The corporate capital of the Company is fixed at EUR 1,700,000 (one million seven hundred thousand euros) divided into 34,000 (thirty-four thousand) shares having a nominal value of EUR 50 (fifty euros) each, which is entirely subscribed and fully paid up.

V. - Cidron Services Limited is the sole owner of all the shares of the Company.

VI. - Cidron Services Limited, acting as the sole shareholder, approves the interim balance sheet of the Company as at 30 November 2008 attached hereto and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

VII. - Cidron Services Limited appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

Cidron Services Limited, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the Company does no longer carry out any activity;

(ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to Cidron Services Limited, which has acknowledged and consented to this assignment;

(iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to Cidron Services Limited which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and Cidron Services Limited, irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

VIII. - Cidron Services Limited declares that the liquidation of the Company is closed.

IX. - Discharge is given to the managers of the Company:

- Mrs Noëlla Antoine, chartered accountant, born in Saint-Pierre on January 11, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Ingrid Moinet, chartered accountant, born in Bastogne on December 5, 1975, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Pascale Nutz, chartered accountant, born in Douarnenez on July 7, 1969, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Lynda Elliott, private employee, born in Jersey on April 4, 1956, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands; and

- Ms Jean Brosnan, private employee, born in Dublin on February 10, 1971, with professional address at 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

X. - The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 1.400.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille huit, le huit décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Cidron Services S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 12 mars 2008 par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 137.595, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 30 avril 2008, numéro 1071. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu le 14 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 6 mai 2008, numéro 1105.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "Cidron Services Limited" une Société à responsabilité limitée sous la loi 1991 du 30 novembre 2007 régissant les sociétés de Jersey, ayant son siège social au 26, Esplanade, St Helier JE3 3QA, Jersey Channel Islands, représenté par Régis Galiotto, juriste, demeurant à Luxembourg, dûment autorisé à représenter Cidron Services Limited en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que les 34,000 (trente-quatre mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un montant de EUR 1,700,000 (un million sept cent mille Euros), sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II.- Que Cidron Services Limited renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Cidron Services Limited décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

III.- Que la société à responsabilité limitée "Cidron Services S.à r.l." ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 137.595, a été constituée pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu le 12 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 30 avril 2008, numéro 1071. Les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu le 14 mars 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 6 mai 2008, numéro 1105.

IV.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 1,700,000 (un million sept cent mille euros), représentés par 34,000 (trente-quatre mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, intégralement libérées.

V.- Cidron Services Limited est propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

VI.- Cidron Services Limited, en tant qu'associé unique de la Société, approuve la situation financière de la Société au 30 novembre 2008, annexée au présent acte et déclare expressément procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat.

VII.- Cidron Services Limited se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

Cidron Service Limited, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

(i) la Société n'a plus d'activité;

(ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, assignés, transférés et transmis à Cidron Services Limited, qui a pris connaissance et consent à cet affectation.

(iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à Cidron Services Limited, qui a pris connaissance et consent à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à Cidron Services Limited, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.

VII.- Cidron Services Limited déclare que la liquidation de la Société est close.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la Société:

- Mme Noëlla Antoine, expert-comptable, née à Saint-Pierre le 11 janvier 1969, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mme Ingrid Moinet, expert-comptable, née à Bastogne le 5 décembre 1975, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mme Pascale Nutz, expert-comptable, née à Douarnenez le 7 juillet 1969, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mme Lynda Elliott, employée dans le privé, née à Jersey le 4 avril 1956, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands; et

- Melle Jean Brosnan, employée dans le privé, née à Dublin le 10 février 1971, avec adresse professionnelle au 26, Esplanade, St Helier JE2 3QA, Jersey Channel Islands.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ 1.400.- Euros).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 décembre 2008, Relation: LAC/2008/49954. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009025644/211/165.

(090027718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Akwarel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.544.

L'an deux mil neuf, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire l'actionnaire unique de la société anonyme "AKWAREL INVESTMENTS S.A." (No. Matricule 20062237873), avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;

inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 123.544;

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, en date du 19 décembre 2006, publié au Mémorial C de 2007, page 18.887;

et modifiée suivant acte sous seing privé daté du 18 février 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 48.064;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Phil SIEBENBOUR, employé privé, demeurant à Elvange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Anne SCIEUR, employée privée, demeurant professionnellement à Abweiler, 40, rue du Village.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement du siège social;
- 2) Nominations statutaires;
- 3) Refonte totale des statuts de la société en vue de la transformation en société anonyme unipersonnelle;

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le siège social qui sera établi à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs à savoir:

- Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
 - Monsieur Karel Heeren, administrateur de sociétés, né à Genk (Belgique) le 14 février 1973 demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
 - Monsieur Steve van den Broek, administrateur de sociétés, né à Anvers (Belgique) le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.
- à compter d'aujourd'hui et leur donne pleine et entière décharge.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes à savoir:

- La Société AACO S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

Quatrième résolution

Suite aux prédites résolutions la société anonyme "LUXQUIET INVESTMENTS S.A.", avec siège social à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II, inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 127.375, est administrateur unique de la société anonyme "AKWAREL INVESTMENTS S.A.", qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Est nommée commissaire aux comptes Madame Sylvie LUTTY, comptable, née à Luxembourg, le 9 juin 1966, demeurant à L-3311 ABWEILER, 38, rue du Village.

Sixième et dernière résolution

La société adoptera la forme d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société, après refonte totale de manière à les rendre conformes, auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "AKWAREL INVESTMENTS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à MILLE CINQ CENTS EURO (1.750.-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gierenz, Siebenbour, Scieur, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2009. Relation EAC/2009/871. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 4 février 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009025652/209/223.

(090027857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Wind Acquisition Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 109.825.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 5 février 2009

1. Monsieur Fabio CECCARELLI, directeur financier, né à Como (Italie), le 13 novembre 1962, demeurant à L-2560 Luxembourg, 48, rue de Strasbourg, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Carl SPEECKE, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Fabio CECCARELLI a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 9/2/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Wind Acquisition Finance S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025956/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04348. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Industrie + Technik Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 28.569.

—
Il est porté à la connaissance des tiers que les mandats des administrateurs:

- Monsieur Detlef SCHLICHTING, demeurant à D-Speyer
- Monsieur Klaus-Dieter IVERS, demeurant à D-Osterrönnfeld
- Monsieur Karl-Heinz IVERS, demeurant à D-Nienborstel-Barlohe

sont arrivés à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en 1994.

D'autre part, il est porté à la connaissance des tiers que les mandats des administrateurs délégués:

- Monsieur Detlef SCHLICHTING, demeurant à D-Speyer
- Monsieur Karl-Heinz IVERS, demeurant à D-Nienborstel-Barlohe

sont arrivés à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en 1994.

Par conséquent,

- Monsieur Detlef SCHLICHTING, demeurant à D-Speyer
- Monsieur Klaus-Dieter IVERS, demeurant à D-Osterrönnfeld
- Monsieur Karl-Heinz IVERS, demeurant à D-Nienborstel-Barlohe

ne font plus partie du conseil d'administration de INDUSTRIE + TECHNIK Luxembourg S.A. depuis cette date.

D'autre part, il est porté à connaissance des tiers que le mandat du commissaire aux comptes de:

- La société FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN

est arrivé à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en 1994.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/01/2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009025530/503/30.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Adastra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 116.194.

Resolution by the board of directors of the company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by one Director and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Gilles Wecker / Christer Johansson.

Résolution du conseil d'administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par un Administrateur et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Gilles Wecker / Christer Johansson.

Référence de publication: 2009025905/1369/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10547. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Unitec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 69.447.

Auszug der Beschlüsse der ordentlichen Generalversammlung vom 21. Januar 2009

Am Mittwoch, den 21. Januar 2009 um 10.00 ÜTuTsind die Aktionäre der UNITEC S.A. in ihrem Hauptsitz zur ordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Bestimmungen getroffen:

Da die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglieds 2004 abgelaufen sind, werden diese rückwirkend für sechs Jahre erneuert, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Der neue Verwaltungsrat der Gesellschaft besteht dementsprechend aus folgenden Mitgliedern:

- Monsieur Christian VOGEL, Diplomingenieur, geboren am 6. Juni 1960 in Trier, wohnhaft in L-6793 Grevenmacher, 38D, route de Treves, (Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied)

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung VOGEL SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE L'INGENIERIE S.a. r.l. mit Sitz in Grevenmacher.

- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Dip.-Ing. Henner Vogel & Sohn, GmbH, mit Sitz in D-54290 Trier, Bonner Strasse 54

Desweiteren, wird das Mandat des Aufsichtskommissars:

- LUX-AUDIT S.A, welches 2004 abgelaufen ist, nicht erneuert.

Zum neuen Aufsichtskommissar wird rückwirkend zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004:

- Die Aktiengesellschaft Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingeschrieben im Handelsregister unter der Nummer B 57 321,

genannt und dies für 6 Jahre, das heisst bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.

Grevenmacher, den 21. Januar 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009025533/503/29.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB01856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Continental Investments and Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 34.032.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 29.09.2008 à Luxembourg

L'Assemblée renouvelle pour une période de 1 an le mandat du Commissaire sortant, à savoir la société AUDITEX SA.R.L. 3b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2009.

L'Assemblée renouvelle pour une période de 6 ans le mandat des Administrateurs sortants, à savoir Messieurs GLE-SENER Guy, 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg, TORDOOR Jacques, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, NASSER Suhail, 24, Roehampton Court, Queens Ride, SW13 0HU LONDON, UNITED KINGDOM en tant qu'administrateurs.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2014.

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 3B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 3A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

L'Assemblée prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de M Jacques TORDOOR ainsi que la nouvelle adresse de AUDITEX S.A.R.L. au 3A, boulevard Prince Henri, L 1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026491/3842/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05669. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

LuxQuiet Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 127.375.

—
L'an deux mil neuf, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire l'actionnaire unique de la société anonyme "LUXQUIET INVESTMENTS S.A." (No. Matricule 20072210566), avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange; inscrite au registre aux firmes sous le numéro B 127.375;

constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard LECUIT, en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C de 2007, page 58.240;

et modifiée suivant acte sous seing privé daté du 4 février 2008, publié au Mémorial C de 2008, page 48.012;

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland GIERENZ, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Phil SIEBENBOUR, employé privé, demeurant à Elvange.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Madame Anne SCIEUR, employée privée, demeurant professionnellement à Abweiler, 40, rue du Village.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Changement du siège social;
- 2) Nominations statutaires;
- 3) Refonte totale des statuts de la société en vue de la transformation en société anonyme unipersonnelle;

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le siège social qui sera établi à L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs à savoir:

- Monsieur Stéphane Weyders, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
 - Monsieur Karel Heeren, administrateur de sociétés, né à Genk (Belgique) le 14 février 1973 demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
 - Monsieur Steve van den Broek, administrateur de sociétés, né à Anvers (Belgique) le 26 juillet 1970, demeurant professionnellement à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange;
- à compter d'aujourd'hui et leur donne pleine et entière décharge.

Troisième résolution

L'assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes à savoir:

- La Société AACO S.à r.l., ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, R.C.S. Luxembourg B 88.833.

Quatrième résolution

Suite aux prédites résolutions Monsieur Ozlem UNLU, capitaine, né à Köycegiz (Turquie), le 2 juillet 1973, demeurant à Cumhuriyet mah derebogaz Cad Gocek Fethiye Mugla (Turquie), est administrateur unique de la société anonyme "LUXQUIET INVESTMENTS S.A.", qui peut par sa seule signature valablement engager la société.

Est nommée commissaire aux comptes Madame Sylvie LUTTY, comptable, née à Luxembourg, le 9 juin 1966, demeurant à L-3311 ABWEILER, 38, rue du Village.

Cinquième et dernière résolution

La société adoptera la forme d'une société anonyme unipersonnelle.

Les statuts de la société, après refonte totale de manière à les rendre conformes, auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LUXQUIET INVESTMENTS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euro (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, aux choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives d'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur-unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés. Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de 2 administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 15 du mois de mai à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à MILLE CINQ CENTS EURO (1.750.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gierenz, Siebenbour, Scieur, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2009. Relation EAC/2009/875. Reçu soixante-quinze euros (75.-).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C du Commerce et des Sociétés.

Bettembourg, le 4 février 2009.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2009025653/209/223.

(090027814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Intaris, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 132.129.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 15 juillet 2008

Première résolution

Est révoqué en tant que gérant unique de la société, Monsieur Yves SCHARLE, né le 21 mai 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7540 Rollingen, 113, rue de Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:

Madame Sandra PEREIRA RIBEIRO, née le 25 octobre 1979 à Fafe (P), demeurant à L-9834 Holzthum, 4A, rue de Lellingen.

La gérante unique a tous pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009025806/785/20.

Enregistré à Diekirch, le 17 février 2009, réf. DSO-DB00142. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090027410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Elvim Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.408.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 20 janvier 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société de son adresse actuelle du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 38 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Virgilio Ranalli, employé privé, né le 16.04.1970 à Rome (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Eliseo Graziani, employé privé, né le 13.01.1971 à Castellanza (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

* Monsieur Michèle Amari, employé privé, né le 3.06.1972 à Rome (Italie), résident professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Monsieur Andréa DE MARIA, né le 1.08.1975 à Tricase (Italie), résident professionnellement au 38 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

* Monsieur Riccardo MORALDI, né le 13.05.1966 à Milan (Italie), résident professionnellement au 38 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

* Madame Annalisa CIAMPOLI, née le 1.07.1974 à Ortona (Italie), résident professionnellement au 38 Avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg;

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

- De nommer comme nouveaux: commissaire aux comptes, avec effet immédiat

* SER.COM S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 3 rue Belle-Vue, L - 1227 Luxembourg;

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée ordinaire qui se tiendra en 2014.

Aux fins de réquisition

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009025940/24/36.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09990. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090027504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Mustique Capital London Partners SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 31.358.

Resolution by the board of directors of the company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by a director and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Gilles Wecker.

25702

Résolution du conseil d'administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse L- 2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès verbal a été signé par un administrateur et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Gilles Wecker.

Référence de publication: 2009025907/1369/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00453. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Tarleton Real Estate S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.617.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 février 2009

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Charles MEYER de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026599/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.549.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 19 janvier 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre de gérants a été augmenté de un à deux.
3. M. Benoît NASR, administrateur de société, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. M. Cedric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.02.2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NABPP S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025948/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Orca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.356.

—
Extrait des décisions prises par les associés en date du 9 janvier 2009

1. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de type A.
2. Le nombre des gérants de type A a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
3. Monsieur Benoît NASR, administrateur de sociétés, né à Charleroi (Belgique), le 26 mai 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type A pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Cédric BRADFER, administrateur de sociétés, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Orca S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025953/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04337. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Riverside European Combi Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.519.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 9 janvier 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Le nombre des gérants de catégorie A a été augmenté de 1 (un) à 2 (deux).
3. M. Cédric BRADFER, administrateur de société, né à Chambéry (France), le 2 août 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.
4. Mme Fanny AUENALLAH, administrateur de société, née à Mers-el-Kebir (Algérie), le 16 décembre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Riverside European Combi Participations S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009025954/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04338. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

GCL Holdings LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 41.820,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.208.

—
Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire datée 15 décembre 2008, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Colin Taylor, directeur de sociétés, né le 11 septembre 1962 à Montréal, Canada, résident professionnellement c/o Credit Suisse One Cabot Square, London (GB) de ses fonctions de gérant;

* Monsieur Newton Aguiar, directeur de sociétés, né le 25 février 1964. Michigan (USA), résident professionnellement c/o Credit Suisse One Cabot Square, London (GB) de ses fonctions de gérant;

* Monsieur Kenneth Lohsen, directeur de sociétés, né le 17 décembre 1958 à Freeport, New York, USA, résident professionnellement c/o Credit Suisse, 11 Madison Avenue New York NY 10010, de ses fonctions de gérant;

* Monsieur John Cafasso, controller, né le 18 décembre 1972 à New York, USA, résident professionnellement au 11, Madison Avenue, New York (USA) de ses fonctions de gérant;

- De réduire le nombre de gérants de six à trois;

- De nommer comme nouvel gérant, avec effet immédiat:

* Mr Georges Yves Pierrot Zimer, employé privé, né le 7 août 1963 à Esch Sur Alzette, Luxembourg, résident professionnellement au 5, Rue Jean Monnet; L-2180 Luxembourg son mandat étant pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCL Holdings LP Sarl

Société Européenne de Banque

Agent Administrative

Signature

Référence de publication: 2009025957/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04494. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

PurEnergy S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 104.754.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 27 janvier 2009 que:

- Les mandats des administrateurs suivants: Mr Marcel Wolf, Mr Paolo Franco Aurelio Rossi, Mr Olivier Dorier, et Mr Stewart Kam-Cheong ont été renouvelés pour une nouvelle période se terminant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice au 31 décembre 2013;

- Le mandat du "Réviseur d'Entreprises" Deloitte S.A a été renouvelé pour une nouvelle période se terminant à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 27 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009025974/1337/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01748. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Fed Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 74.161.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue de manière ordinaire le 30 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de ladite assemblée générale des actionnaires qu'à l'unanimité des voix, l'assemblée a pris entre autres les résolutions suivantes:

1. Les mandats d'administrateur de Monsieur Ludovico BRACCO demeurant professionnellement à 17 Avenue de l'Annonciade, MC-98000 Monaco, de Monsieur Lindsay Leggat SMITH, demeurant professionnellement à 24 Boulevard Princesse Charlotte, MC-98000 Monaco, et Monsieur Philippe JANSSENS demeurant professionnellement à 63-65, Rue de Merl, L-2146 Luxembourg ont été renouvelés pour une période de six ans.

2. Le mandat du commissaire-aux-comptes, à savoir la société Comlux Sprl, sise à B-9160 Lokeren, Koning Boude-wijnlaan 8, a été renouvelé pour une période de trois ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

FED SHIPPING S.A.

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009025990/1066/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09193. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 140.057.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 13 janvier 2009

Avec effet au 1^{er} novembre 2008, le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1258 Luxembourg, 22, rue J.-P. Brasseur.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy S.a r.l.

Signature

Director

Référence de publication: 2009026485/9943/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05612. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

D.V. Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 88.884.

EDIFAC S.A.

Dont le siège social est situé au 207, Route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B-72257

démissionne, par la présente, du mandat d'Administrateur de la société anonyme:

D.V. INVEST S.A.

ayant son siège social au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,
enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 88884

Date effective: le 15 décembre 2008

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2008.

EDIFAC S.A.

Signature

Référence de publication: 2009026010/1022/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02873. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2009.

Synthèses Appliquées S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.316.

Le Bilan au 31/12/2004 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 05/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026079/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00093. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Detimarketing Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5891 Fentange, 14, rue Pierre Weydert.

R.C.S. Luxembourg B 67.129.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société DETIMARKETING LUXEMBOURG S.A. (en liquidation), tenue à Luxembourg en date du 10 novembre 2008, que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

1) La liquidation de la société a été clôturée;

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026522/717/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01308. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Insurance, Consulting, Investment Group Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 118.815.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 29/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026080/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00024. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

New Drinktex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 116.127.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 03/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026081/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00096. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090028524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Greenhouse Berlin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 116.499.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 6 novembre 2008 que Monsieur George Tyler a transféré les 230 parts sociales qu'il détenait dans la Société à Odyssey Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143.170.

Depuis cette date, les parts sociales de la société à responsabilité limitée Greenhouse Berlin I S.à r.l., constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 116.499, sont désormais réparties comme suit:

- Lars MOHN, résidant au 141A, Kensington High Street, GB-W8 6SU, Londres

Cent soixante-neuf (169) parts sociales

- Odyssey Investments S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.170

Deux cent trente (230) parts sociales

- Henri de BOKAY, résidant au 16, St Peters Square, GB-W6 9AJ, Londres

Cinq cent vingt-deux (522) parts sociales

- Norman WEMHÖNER, résidant au 3, Deidesheimer Strasse, D-14197 Berlin

Dix-neuf (19) parts sociales

Pour Greenhouse Berlin I S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009026656/6341/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05285. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090028678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

New Drinktex, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 15, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 116.127.

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 03/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026082/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00097. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090028525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Australian China Clays (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 115.963.

—
Rectification du dépôt du 21/07/2008 n° D080105198.04

Le Bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 02/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026083/1611/13.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00014. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Locadin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 111.227.

—
Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 05/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026085/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00091. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

San Patrizio Immobiliare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.196.

—
DECLARATION

La soussignée Madame Luisella MORESCHI, en sa qualité de Gérante unique de la société SAN PATRIZIO IMMOBILIARE Sàrl atteste par la présente que lors de la dissolution de l'associé GESCO HOLDING S.A., les parts sociales de la société ont été transférées à la société SILVER WIND SHIPPING COMPANY S.A. ayant son siège social au 73, Avenida Ariaga, P-9000 Funchal, Madeira.

Le nouvel associé de la société est donc:

- SILVER WIND SHIPPING COMPANY S.A.: 125 parts sociales.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Luisella NORESCHI.

Référence de publication: 2009026581/744/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2008, réf. LSO-CW07816. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

C.B. Clean Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 110.566.

—
Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 05/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026086/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2009, réf. DSO-DB00137. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

LogoMotif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.152.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 03/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026087/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00099. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Industry Service & Logistic AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.746.

Le Bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 05/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026090/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00020. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Gorgone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 3 février 2009

1. L'assemblée générale accepte la démission de Me Fabrizio Pessina de son poste d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

2. L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions d'administrateur Madame Luciana SALA, née le 11 septembre 1967 à Novazzano (Suisse), demeurant à Via Mulini 27D, CH-68083 Novazzano, Suisse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Luxembourg, le 3 février 2009.

Pour GORGONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2009026574/744/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02312. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Industry Service & Logistic AG, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.746.

Le Bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 05/01/09.

Signature.

Référence de publication: 2009026091/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 3 février 2009, réf. DSO-DB00019. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090028542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

LUXREAL Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 144.730.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the tenth of February.

Before the undersigned notary Jean SECKLER, residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg);

APPEARED:

The public limited company "AUDITAS S.A.", with registered office in Belize City, 35, Regent Street, Jasmine Court, (Belize),

here duly represented by one of its directors, namely Mr Michal WITTMANN, companies' director, professionally residing in L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the incorporation of a public limited company, ("Aktiengesellschaft"), as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those who might become owners of the shares created hereafter, is herewith formed a public limited company, ("Aktiengesellschaft"), under the name of "LUXREAL Invest S.A.", (the "Company").

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

By a simple decision of the board of directors, branches, subsidiaries, agencies or administrative offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the Company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The purposes of the Company are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman.

If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented; proxies between directors being permitted, with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, fax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board of directors are taken by an absolute majority of the votes cast.

In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest within the limits of the Company's purpose.

All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the Company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons, who need not be shareholders of the Company.

The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. The Company will be validly bound by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the delegate of the board of directors.

Art. 13. The Company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration; they can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders.

It has the most extensive powers to carry out or ratify the acts concerning the Company.

Its resolutions are binding even for the shareholders who are not represented, vote against or abstain from voting.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held on the 1st Monday of June 10.00 a.m. at the registered office, or at any other place to be specified in the convening notices.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting.

It must be convened at the written request of shareholders representing 10% percent of the Company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The Company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the Company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% percent of the net profit of the financial year have to be allocated to the legal reserve fund; such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General disposition

Art. 21. For any points, not covered by the present articles of incorporation, the parties refer to the provisions of the law of August 10th, 1915 and of the modifying Acts.

Transitory dispositions

1. The first financial year begins on the date of incorporation of the Company and ends on December 31st, 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.
3. Exceptionally, the first chairman of the board of directors may be nominated by the first general meeting of the shareholders.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company "AUDITAS S.A.", prenamed, and fully paid up in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company so as it has been proved to the undersigned notary.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimation of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand seven hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named party, representing the whole of the subscribed capital, considering itself to be duly convened, has proceeded with an Extraordinary General Meeting and after having stated that it was regularly constituted it has passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors:
 - a) Mrs Martine PITZ, companies' director, born in Dudelange (Grand Duchy of Luxembourg), on the 12th of February 1965, professionally residing in L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Petrusse;
 - b) Mrs Stephanie MARION, companies' director, born in Thionville (France), on the 8th of October 1978, professionally residing in L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse;
 - c) Mr Koen Van HUYNEM, companies' director, born in Borgerhout (Belgium), on the 30th of January 1982, professionally residing in L-2330 Luxembourg, 120, boulevard de la Pétrusse.
3. The public limited company "AUDITAS S.A.", with registered office in L-1319 Luxembourg, 137, rue Cents, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 73699, is appointed as statutory auditor:
4. The Company's registered office shall be in L-2330 Luxembourg, 120, Boulevard de la Pétrusse.
5. The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2014.
6. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mrs. Martine PITZ, prenamed, as chairman of the board of directors.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, acting as said before, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendacht, den zehnten Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Die Aktiengesellschaft "AUDITAS S.A.", mit Sitz in Belize City, 35, Regent Street, Jasmine Court, (Belize),

hier rechtmäßig vertreten durch eines ihrer Verwaltungsratsmitglieder, namentlich Herrn Michal WITTMANN, Gesellschaftsverwalter, beruflich wohnhaft in L-1637 Luxemburg, 1, rue Goethe.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, die Gründung einer Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Bezeichnung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Zwischen den Vertragsparteien und allen Personen, welche später Aktionäre der Gesellschaft werden, wird hiermit eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung "LUXREAL Invest S.A." (die "Gesellschaft") gegründet.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft sind alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräußerung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst wie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können.

Art. 5. Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nominalwert von je einhundert Euro (100,- EUR).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Verwaltung - Überwachung

Art. 6. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen.

In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

Art. 7. Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden.

Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe. Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist; Vollmachten unter Verwaltungsratsmitgliedern sind erlaubt, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme per Brief, Fernschreiben, Telefax oder E-Mail abgeben, welche schriftlich bestätigt werden müssen.

Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratssitzung gefasster Beschluss.

Art. 8. Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

Art. 9. Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

Art. 10. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um im Interesse der Gesellschaft, alle Angelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Alle Befugnisse, welche nicht durch das Gesetz vom 10. August 1915, sowie durch die späteren Änderungen, oder durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Art. 11. Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, die Gesamtheit oder einen Teil seiner Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen.

Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Art. 13. Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Kommissare, welche nicht Aktionäre sein müssen, überwacht, welche von der Generalversammlung, die ihre Zahl und ihre Vergütung festlegt, ernannt werden; sie können beliebig abberufen werden.

Die Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt, welche die Dauer von 6 Jahren nicht überschreiten kann.

Generalversammlung

Art. 14. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre.

Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

Art. 15. Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am ersten Montag des Monats Juni um 10.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Art. 16. Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen.

Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

Art. 17. Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme.

Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

Geschäftsjahr - Gewinnverteilung

Art. 18. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember jeden Jahres.

Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluss, wie gesetzlich vorgeschrieben.

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, dem (den) Kommissar(en) zur Einsicht, vor.

Art. 19. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschussdividenden zahlen.

Die Generalversammlung kann beschließen Gewinne und ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung zu benutzen, ohne Durchführung einer Kapitalherabsetzung.

Auflösung - Liquidation

Art. 20. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter, natürliche oder juristische Personen, durchgeführt, welche von der Generalversammlung, die ihre Aufgaben und Vergütungen festlegt, ernannt werden.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

Übergangsbestimmungen

1. Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2009.
2. Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2010 statt.
3. Ausnahmsweise kann der erste Vorsitzende des Verwaltungsrates von der ersten Generalversammlung der Aktionäre ernannt werden.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Festlegung der Satzung wie vorstehend erwähnt, sind die drei hundert zehn (310) Aktien vom alleinigen Aktionär, der Aktiengesellschaft "AUDITAS S.A.", vorgeannt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) vom heutigen Tage an der Gesellschaft zur Verfügung steht, so wie es dem amtierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann hat die eingangs erwähnte Partei, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachtet, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf drei, und die der Kommissare auf einen festgesetzt.
2. Folgende Personen werden als Verwaltungsräte ernannt:
 - a) Frau Martine PITZ, Gesellschaftsverwalter, geboren in Düdelingen (Großherzogtum Luxemburg), am 12. Februar 1965, beruflich wohnhaft in L-2330 Luxemburg, 120, boulevard de la Pétrusse;
 - b) Frau Stephanie MARION, Gesellschaftsverwalter, geboren in Thionville (Frankreich), am 8. Oktober 1978, beruflich wohnhaft in L-2330 Luxemburg, 120, boulevard de la Pétrusse;
 - c) Herrn Koen Van HUYNEM, Gesellschaftsverwalter, geboren in Borgerhout (Belgien), am 30. Januar 1982, beruflich wohnhaft in L-2330 Luxemburg, 120, boulevard de la Pétrusse.
3. Die Aktiengesellschaft "AUDITAS S.A.", mit Sitz in mit Sitz in L-1319 Luxemburg, 137, rue Cents, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 73699, wird zum Kommissar ernannt.
4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2330 Luxemburg, 120, Boulevard de la Petrusse.
5. Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2014.

6. Gebrauch machend vom durch Punkt 3) der Übergangsbestimmungen vorgesehenen Recht, ernennt die Generalversammlung Frau Martine PITZ, vorgeannt, zur Vorsitzenden des Verwaltungsrates.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Person, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat dieselbe erschienene Person mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: WITTMANN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 février 2009. Relation GRE/2009/601. Soixante quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 16. Februar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026352/231/328.

(090028286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Katria Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 138.806.

L'an deux mille neuf. Le six février.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KATRIA PARTNERS S.A., ayant son siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg numéro B138806, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 23 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1502 du 18 juin 2008.

L'assemblée est présidée par Madame Sandrine ANTONELLI, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Karyne REGNIER, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Claire SABBATUCCI, avec adresse professionnelle à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Première augmentation de capital à concurrence de 49.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 80.000,- EUR, par la création et l'émission de 4.900 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de 4.551.000,- EUR.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Deuxième augmentation de capital à concurrence de 20.000,-EUR, pour le porter de son montant actuel de 80.000,- EUR à 100.000,- EUR, par la création et l'émission de 2.000 actions nouvelles de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de 760.000,- EUR.

4.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

5.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-neuf mille euros (49.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre mille neuf cents (4.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes émises avec une prime d'émission totale de quatre millions cinq cent cinquante et un mille euros (4.551.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée constate que les quatre mille neuf cents (4.900) actions nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par:

a) Monsieur Alexander STEPANYAN, résidant à 484,85 Leninsky prospekt, Moscou 119261 (Russie), à concurrence de mille deux cent vingt-cinq (1.225) actions;

et libérées intégralement moyennant apport en nature de six cent mille (600.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien THE CLUB S.R.L., avec siège social à I-60100 Ancona, Via Albertini (Italie), évaluées à un million cent cinquante mille euros (1.150.000,- EUR), faisant pour le capital le montant de douze mille deux cent cinquante euros (12.250,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de un million cent trente-sept mille sept cent cinquante euros (1.137.750,- EUR);

b) La société à responsabilité limitée NASPETTI PARTECIPAZIONI S.R.L., avec siège social à via Mario De'Fiori 96, I-00187 Rome (Italie), à concurrence de trois mille six cent soixante-quinze (3.675) actions;

et libérées intégralement moyennant apport en nature de un million huit cent mille (1.800.000) parts sociales de la société à responsabilité limitée de droit italien THE CLUB S.R.L., prédésignée, évaluées à trois millions quatre cent cinquante mille euros (3.450.000,- EUR), faisant pour le capital le montant de trente-six mille sept cent cinquante euros (36.750,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de trois millions quatre cent treize mille deux cent cinquante euros (3.413.250,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de vingt mille euros (20.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (80.000,- EUR) à cent vingt mille euros (100.000,- EUR), par la création et l'émission de deux mille (2.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes, émises avec une prime d'émission totale de sept cent soixante mille euros (760.000,- EUR).

Quatrième résolution

L'assemblée constate que les deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale dix euros (10,- EUR) chacune nouvellement émises ont été intégralement souscrites avec l'accord de tous les actionnaires par:

a) La société de droit panaméen NOZALA GLOBAL S.A., avec siège social à Panama-City, Calle Aquilino de la Guardia 8 (Panama), à concurrence de mille huit cents (1.800) actions;

et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de sept cent soixante deux mille huit cents euros (762.800,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme KATRIA PARTNERS S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence, faisant pour le capital le montant de dix huit mille euros (18.000,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de sept cent quarante quatre mille huit cents euros (744.800,- EUR).

b) Monsieur Eugenio MARRAPODI, demeurant à Pezinok, Svatoplukova 41 (République Slovaque), à concurrence de deux cents (200) actions;

et libérées intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de dix sept mille deux cents euros (17.200,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme KATRIA PARTNERS S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence, faisant pour le capital le montant de deux mille euros (2.000,- EUR) et pour la prime d'émission le montant de quinze mille deux cents euros (15.200,- EUR).

Rapport du réviseur d'entreprises

Ces apports font l'objet d'un rapport établi le 4 février 2009 par le réviseur d'entreprises indépendant FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.à r.l. de L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, représentée par Monsieur Roland KLEIN, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

"Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous sommes d'avis que l'apport projeté est décrit de façon claire et précise et que les modes d'évaluation retenus sont appropriés aux circonstances données et conduisent à une valeur au moins égale au nombre et à la valeur nominale des 6.900 actions nouvelles de € 10,00 à émettre en contrepartie de l'apport augmenté de la prime d'émission."

Ledit rapport, signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quatre mille huit cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ANTONELLI - REGNIER - SABBATUCCI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2009. Relation GRE/2009/567. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 16 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009026371/231/118.

(090028438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Single Track S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 86.866.

Le siège social de la société SINGLE TRACK, Sàrl (RCS Luxembourg B 86.866) a été dénoncé avec effet immédiat par la fiduciaire CH International Luxembourg Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009026484/734/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04894. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

TRANSPORTS WOLFF Laurent SARL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9412 Vianden, 6C, rue de la Frontière.

R.C.S. Luxembourg B 144.722.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le quatre février.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbrück,

a comparu:

Monsieur Laurent WOLFF, gérant d'entreprises, né à Ettelbruck le 6 septembre 1972 (matr.1972 09 06 23 9), domicilié à L-9412 Vianden, 6C, rue de la Frontière,

lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "TRANSPORTS WOLFF Laurent SARL".

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Vianden; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet le transport national et international de marchandises, le transport de personnes en tout genre (transport d'élèves, école, voyage, excursion), l'exploitation d'une entreprise de taxis, ainsi que toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à cet objet social ou de nature à en faciliter la réalisation.

La société a, en outre, pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

En cas de pluralité d'associés, chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence au jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2009.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrit et libéré en espèces par la partie comparante prénommé, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

En raison de ces apports, les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la société, représentant une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune, sont toutes attribuées au comparant, Monsieur Laurent WOLFF, prénommé.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Art. 8. En cas de pluralité d'associés, aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement unanime de ses coassociés. Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un ou de plusieurs des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, le comparant se réfère aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Les frais mis à charge de la société en raison de sa constitution sont évalués à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extra-ordinaire.

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée à L-9412 Vianden, 6C, rue de la Frontière.
2. Est nommé gérant de la société Monsieur Laurent WOLFF, prénommé.
3. Le gérant est habilité à engager en toutes circonstances la société par sa seule signature.
4. Le mandat ainsi conféré reste valable jusqu'à décision contraire de l'assemblée générale.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbrück, en L'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. WOLFF, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 5 février 2009. DIE/2009/1190. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME.

Ettelbruck, le 12 février 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009026474/4917/80.

(090028207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Industrial Development & Exchange Group Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 58.002.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 5 janvier 2009 à Luxembourg

Le Conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société de

- 46, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Au

- 29, avenue de la Porte-Neuve

L-2227 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026489/3842/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Lastra Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 85.572.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 29 janvier 2009

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg avec effet au 1^{er} décembre 2008.

La gérante, Géraldine Schmit, a également transféré son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Alain Heinz de son poste de gérant de la société avec effet au 2 février 2009.

L'Associé Unique nommé Monsieur Eddy DOME, né le 16 août 1965 à Waremme (Belgique), résidant professionnellement 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet au 2 février 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026515/6341/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Jardipal S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A23, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.856.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 15 janvier 2009 à Luxembourg

L'assemblée prend connaissance de la démission de Messieurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et COSAFIN SA., représentée par Monsieur Jacques BORDET de leur poste d'Administrateur de la société et Monsieur Pierre SCHILL de son poste de Commissaire de la société.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs:

- Guy GLESENER, Conseiller Juridique, rue Frantz Seimetz 36, L-2531 Luxembourg
 - Jacques TORDOOR, Employé Privé avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince, L-1724 Luxembourg
 - Etienne GILLET, Expert-Comptable avec adresse professionnelle 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- et comme nouveau commissaire:

- AUDITEX SARL, 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2014.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009026492/3842/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05674. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Abraham S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 69.614.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme ABRAHAM S.A., dont le siège social établi au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, a été dénoncé en date du 3 juillet 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Pawel HERMELINSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme
Pawel Hermelinski
Le liquidateur

Référence de publication: 2009026526/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01658. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Allig S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.860.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme ALLIG S.A., dont le siège social établi au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, a été dénoncé en date du 21 août 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Pawel HERMELINSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme
Pawel Hermelinski
Le liquidateur

Référence de publication: 2009026529/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01660. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Canal Communications S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.606.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme CANAL COMMUNICATIONS S.A., dont le siège social au 4, avenue J.-P. Pescatore, L-2324 Luxembourg, a été dénoncé en date du 3 juillet 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Pawel HERMELINSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme
Pawel Hermelinski
Le liquidateur

Référence de publication: 2009026531/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01662. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Daedalus S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 58.952.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 29 janvier 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de:

- la société anonyme DAEDALUS S.A., dont le siège social établi au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, a été dénoncé en date du 4 août 2006.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge, et liquidateur Maître Pawel HERMELINSKI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2009 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Fait à Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pawel Hermelinski

Le liquidateur

Référence de publication: 2009026533/1035/23.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01663. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

ECR-Europe Conseils Réalisations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 58.272.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 15 janvier 2009 a nommé:

- *administrateurs de la société*

Mme Danielle Schroeder, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

M. Antoine Hientgen, économiste, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

M. Antonio Raffa, avocat, 54, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg

- *commissaire aux comptes*

FIDEX AUDIT S.à.r.l., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

pour une période de six ans. Les mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale de 2014 approuvant les comptes de 2013.

ECR-EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2009026563/783/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

aaiaa.com S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 1, rue Eckerbiérg.

R.C.S. Luxembourg B 133.963.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendneun, am sechzehnten Januar.

Vor Uns Roger ARRENSDORFF, Notar im Amtssitze in Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

- 1) Frau Yasuko KOJIMA, Hausfrau, wohnhaft zu D-80797 München, Winzererstrasse 73a,
- 2) Richard ZWENG, Angestellter, wohnhaft zu D-80797 München, Winzererstrasse 73a,

Letztgenannter hier vertreten durch Erstgenannte auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 14. Januar 2009, welche Vollmacht nach ne varietur Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Aktieninhaber der Gesellschaft aaiiaa.com S.à r.l., mit Sitz in L-4974 Dippach, 1, rue Eckerbiërg, eingetragen im Handelsregister in Luxemburg unter Nummer B133.963, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Martine SCHAEFFER aus Luxemburg am 22. November 2007, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 2 vom 3. Januar 2008.

Sodann haben die Komparenten, vertreten wie hiavor erwähnt, den Notar ersucht ihre Erklärungen und Feststellungen wie folgt zu beurkunden:

- 1) Dass die Gesellschaft aaiiaa.com S.à r.l. gegründet wurde wie hiavor erwähnt.
- 2) Dass das Gesellschaftskapital vorgenannter Gesellschaft ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) beträgt und in FÜNFHUNDERT (500) Anteile zu je FÜNFUNDZWANZIG EURO (25,- EUR) eingeteilt ist.
- 3) Dass die Komparenten alleinige Eigentümer der genannten Gesellschaft sind, welche das gesamte Gesellschaftskapital von ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,- EUR) darstellen und dementsprechend den ausdrücklichen Wunsch äussern die Gesellschaft aufzulösen und sich bereit erklären alle Aktiva und Passiva der Gesellschaft zu übernehmen und für allfällige Schulden aufzukommen und dass somit dieselbe vollständig liquidiert ist. Sie ernennen Frau Yasuko KOJIMA, Hausfrau, wohnhaft in D-80797 München, Winzererstrasse 73a und Richard ZWENG, Angestellter, wohnhaft in D-80797 München, Winzererstrasse 73a zu den Liquidatoren der Gesellschaft.

Sodann erteilen die Komparenten dem Geschäftsführer der aufgelösten Gesellschaft Entlastung.

Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft werden für die Dauer von fünf (5) Jahren im Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft hinterlegt.

Worüber Urkunde. Errichtet wurde in Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: KOJIMA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 27 janvier 2009. REM 2009/118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signe): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 février 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009026568/218/43.

(090028709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

LS-Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.428.

DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Flora Gibert, clerc de notaire demeurant à Luxembourg.

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de PLANET S.A. une société de droit suisse ayant son siège social à CH-1204 Genève, 15 Quai de l'Ile;

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la situation comptable au 19 décembre 2008 de L-S- FINANCE S.A. est approuvée

II.- Que la société anonyme L-S- FINANCE S.A. a été constituée le 12 février 2007 suivant acte reçu par devant Me Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 953 du 23 mai 2007; que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, publié au Mémorial C numéro 404 du 15 février 2008; qu'elle a établi son siège social à L-2086 Luxembourg, 23 avenue Monterey, et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 125428.

III.- Que le capital social de la société anonyme L-S- FINANCE S.A. prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représentés par 100 (cent) actions de EUR 310 chacune, chacune intégralement libérée.

IV.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société L-S- FINANCE S.A..

V.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

VI.- Que son mandant, tant en sa qualité de liquidateur que d'actionnaire unique déclare que l'activité de la société a cessé, et qu'il prend à sa charge la liquidation du passif et les engagements financiers, connus ou inconnus, de la société, qui devra être terminée avant toute appropriation de quelque manière que ce soit des actifs de la société en tant qu'actionnaire unique.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la société dissoute.

VIII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs, et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de Services Généraux de Gestion, au 412 F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 2 janvier 2009. Relation: LAC/2009/86. Reçu douze euros (12,-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026585/211/49.

(090028577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Bamford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 124.803.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 5 février 2009

Première résolution

Les associés acceptent la démission de Monsieur Bob FABER de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les associés nomment Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009026596/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Airedale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 124.961.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 février 2009

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Bob FABER de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026609/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Royston Properties S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 120.618.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 5 février 2009

Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Charles MEYER de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Alan DUNDON, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009026600/6341/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05601. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Parnuk S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 35.817.

—
L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "PARNUK S.A.H.", ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 35.817, constituée suivant acte reçu le 14 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 226 du 29 mai 1991.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence DONY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- La présente assemblée avait été convoquée pour le 25 novembre 2008, date à laquelle le quorum requis par la loi n'avait pas été atteint, ainsi qu'il appert de l'acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2008.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que sur les 4.750 (quatre mille sept cent cinquante) actions, actuellement en circulation, seulement 1 (une) action est présente ou dûment représentée à la présente assemblée générale extraordinaire. Aucun quorum n'étant requis pour cette deuxième assemblée, elle peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV.- Que la présente seconde assemblée a été convoquée par des annonces contenant l'ordre du jour et publiées:

- dans le Mémorial C des 27 novembre et 12 décembre 2008;
- dans le journal luxembourgeois "Luxemburger Wort" des 27 novembre et 12 décembre 2008.

V.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de la mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Décharge donnée aux administrateurs.
- 4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution:

L'assemblée nomme comme liquidateur:

la société STRATEGO INTERNATIONAL S.à R.L., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 370, Route de Longwy.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise..

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. DONY, H. JANSSEN J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53079. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009026698/211/67.

(090029265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

CMP I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.329.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 janvier 2009

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Charles Meyer en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

- L'associé unique décide d'accepter la démission de M. Alain Heinz en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat.

- L'associé unique décide de nommer M. Alain Peigneux, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique décide de nommer M. Cédric Raths, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- L'associé unique confirme que dorénavant le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

* *Gérants de catégorie A*

- M. Christopher Finn

- M. John Beczak

* *Gérants de catégorie B*

- M. Alain Peigneux

- M. Cédric Raths

Pour extrait sincère et conforme

Pour CMP I S.à r.l.

Cédric RATHS

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2009026625/6341/32.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05584. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.

Yams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.398.

—
Par résolutions signées en date du 26 août 2008, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat des gérants suivants:

- Pascal Roumiguié, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Marie-Hélène Claude, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009026135/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04805. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090028097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2009.
